



# Le Transport public en France

## Organisation

L'organisation des transports de voyageurs en France, et le plus souvent en Europe, relève de la responsabilité des pouvoirs publics, c'est-à-dire :

- l'État lui-même,
- les régions,
- les départements,
- les communes ou regroupements de communes.

Pour qualifier ces quatre niveaux de responsabilités, on parle d'autorités organisatrices de transports.

Ces autorités organisatrices prennent les grandes décisions en matière de définition du service, de tarification et de financement.

## Exploitation

La mise en place des services de transports de voyageurs est effectuée par des entreprises en charge au quotidien de la clientèle et de l'exploitation des services, dans le cadre des choix effectués par les autorités organisatrices.

## Transports ferroviaires

Le transport ferroviaire implique au premier chef l'État qui est l'autorité de tutelle de RFF et de la SNCF, mais aussi très fortement les Régions.

RFF (Réseau Ferré de France) est en charge de la construction et de la gestion des infrastructures ferroviaires.

La SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français) est chargée de l'exploitation des services ferroviaires de voyageurs, qu'il s'agisse des grandes lignes, des TER ou du Transilien.

Le train à grande vitesse dessert aujourd'hui une large part du territoire et représente environ les 2/3 du trafic longue distance.

Pas moins d'une quinzaine de projets de lignes à grande vitesse sont aujourd'hui dans les cartons.

Nombre de liaisons interrégionales sont effectuées par des trains Corail.

Le transport ferroviaire est ouvert à la concurrence dans le domaine du fret.

## **Transports régionaux**

Les Régions sont autorités organisatrices des transports ferroviaires régionaux qu'elles font exploiter à la SNCF par voie de conventions.

Un mouvement de fond de modernisation des TER est engagé à l'initiative des régions qui se traduit par le renouvellement accéléré des matériels, le renforcement des services et par l'introduction du cadencement.

Les régions organisent également des liaisons par autocars entre villes à moyenne distance.

## **Transports urbains**

250 réseaux de transports urbains desservent les agglomérations françaises, organisés par les communes, le plus souvent par des intercommunalités (regroupement de communes ou syndicat de communes), et parfois avec les départements (on parle alors de syndicats mixtes).

Les transports urbains connaissent un mouvement continu de redéveloppement depuis les années 70, illustré par la mise en place d'une vingtaine de réseaux de métros et de tramways, et de façon générale, une amélioration sensible du niveau et de la qualité de l'offre.

Les autorités de transports urbains attribuent l'exploitation des réseaux par appel d'offres, le plus souvent à des entreprises privées filiales de groupes de dimension européenne (Kéolis, Transdev, Véolia Transport), mais aussi à des sociétés de taille plus modeste publiques ou privées.

## **Transports départementaux**

30.000 autocars sillonnent les routes françaises.

Les Départements sont autorités organisatrices des liaisons par autocars, lignes régulières et transports scolaires, qu'ils attribuent à 1500 entreprises autocaristes par appel d'offres.

De nombreux départements veillent au développement d'un effet réseau.

## **Ile de France**

Les transports sont particulièrement développés en Ile-de-France où chaque francilien les utilise en moyenne une fois par jour.

Le RER et la Carte Orange sont deux symboles forts d'un réseau que nombre de mégapoles envient à l'Ile-de-France.

Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), dans lequel la Région est majoritaire et où les Départements et la Ville de Paris sont représentés, est l'autorité organisatrice des transports.

Le STIF passe convention pour l'exploitation des services avec la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) et la SNCF (Transilien).

La RATP exploite les 16 lignes de métros, 2 lignes de tramways et 4000 autobus à Paris et en banlieue.

Le Transilien recouvre un réseau dense de liaisons ferroviaires cadencées.

1070 lignes d'autobus de grande couronne sont exploitées par les entreprises privées d'Optile.